

DÉCHETS

Redevance spéciale

Par délibération du 27 juin 2016, la CCPN a institué la redevance spéciale pour les producteurs non ménagers ayant recours aux services de la collectivité pour la collecte et le traitement de leurs déchets. Cette redevance entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2017 et assurera une meilleure répartition des coûts entre les différents producteurs de déchets, entreprises et ménages. p. 4

BUDGET 2016

Des obligations nouvelles

Maîtriser budget et fiscalité et maintenir le même niveau de services : des objectifs réaffirmés en dépit des nouvelles contraintes imposées par la loi NOTRe et, prochainement, par la loi sur la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations. p. 5

DÉCOUVERTE

Hébergement et salles de réunion au Château de Narcastet

Géré par la municipalité, le Domaine du château de Narcastet offre ses 53 lits de son centre d'hébergement et ses deux grandes salles de réunion. Une adresse à retenir. p. 6

HISTOIRE (S) DE CHEZ NOUS

Le pont d'Assat fut deux fois reconstruit

Décidé en 1846 parce que jugé indispensable pour remplacer la barque qui assurait le passage, le pont d'Assat est emprunté quotidiennement pour traverser le gave. Cette traversée, banale aujourd'hui, ne l'a pas toujours été. Car, par deux fois, il a fallu reconstruire le pont menacé par les eaux du gave. p. 7

EN LUMIÈRE

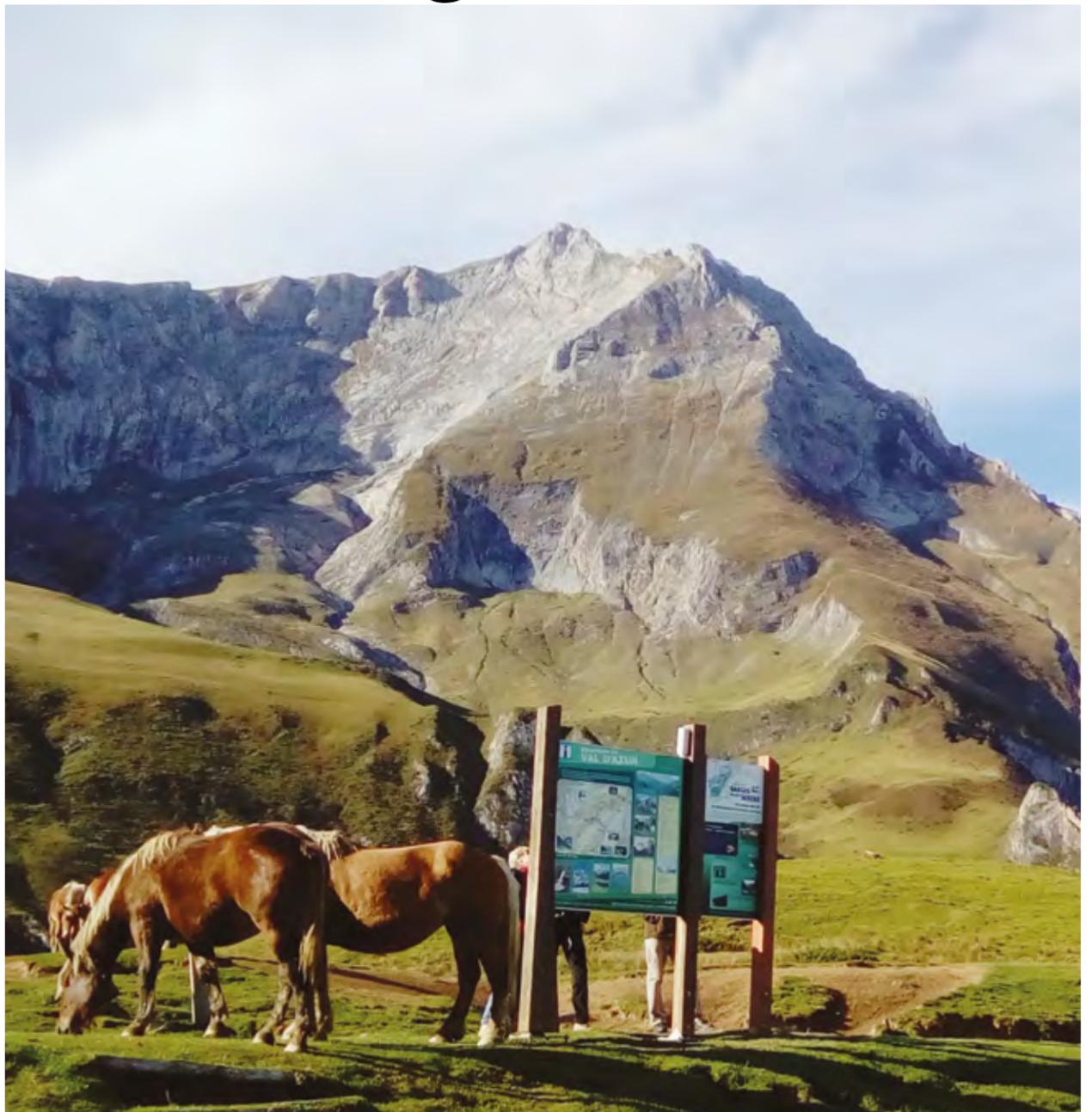
Sanctuaire de Bétharram 60 000 visiteurs par an

C'est le site le plus fréquenté du Pays de Nay. Pas seulement par les fidèles, mais aussi par les touristes et les passionnés d'histoire qui, à travers les stations de son Calvaire qui va être rénové, peuvent évoquer 400 ans d'histoire. p. 8

Avec le Val d'Azun, le Pays de Lourdes, la Vallée d'Ossau...

Coopérations

Béarn-Bigorre : acte II



Le col du Soulor, vrai lien, avec le col d'Aubisque, entre les Vallées de l'Ouzom, d'Ossau et le Val d'Azun.

La coopération Béarn-Bigorre se développe. Le Pays de Lourdes et de la Vallée des Gaves et la Communauté de communes de la Vallée d'Ossau, viennent renforcer cette coopération aux côtés du Pays de Nay et du Val d'Azun. Ces quatre territoires administratifs ont en effet une vraie continuité géographique, via les cols Aubisque-Soulor et le gave de Pau.

Itinéraires pour randonnées, cyclotourisme (qui est en train de devenir un sport de masse), adeptes de sports d'eaux vives : autant d'activités qui vont ainsi pouvoir être développées sur cette large portion de Massif pyrénéen. Les productions agro-pastorales et les métiers de montagne seront également valorisés. Lire en pages 2 à 4.

Nouveau Plan Local de Randonnées

300 km balisés pour la découverte

300 km balisés offrent aux débutants comme aux pratiquants chevronnés des circuits de découverte, des sentiers pédestres, des pistes VTT, des sentiers VTC et des circuits de montagne avec une extension dans le Val d'Azun... Que l'embaras du choix !

Fiches de parcours en téléchargement et topos guide en vente à l'Office de tourisme, permettent de s'y retrouver.

Lire en p. 5



Nous pouvons désormais développer des projets communs, sur la portion Béarn-Bigorre du massif pyrénéen.

Nous avons rencontré, ces derniers mois, les élus du Pays de Lourdes et de la Vallée des Gaves et de la Vallée d'Ossau, avec la Communauté de communes du Val d'Azun.

De ces contacts avec ces élus bigourdans et béarnais, s'est dégagée, clairement, la volonté de valoriser ensemble deux gisements touristiques forts qui nous sont communs : les cols d'Aubisque-Soulor et le gave de Pau.

Plusieurs axes ont été retenus (voir en page suivante).

À la croisée de nos trois vallées, l'objectif est de faire connaître les productions locales et de générer, dans les vallées, des flux de visite et de consommation. Ainsi, tout naturellement, seront valorisés notre identité et les métiers et savoir-faire de nos territoires.

En même temps, il nous faudra être présents dans les actions de communication des autres thématiques des Pyrénées : Compostelle, route des Cols, etc.

Notre Communauté de communes, au 1^{er} janvier prochain, va accueillir deux nouvelles communes qui le souhaitaient depuis longtemps : Assat et Narcastet.

Manière de les accueillir, nous avons pensé vous faire découvrir deux endroits particuliers de ces communes : le Pont d'Assat et le Domaine du château de Narcastet dont les équipements (hébergement, salles de réunion...) sont de plus en plus prisés.

Enfin, à l'occasion de la revalorisation du Calvaire classé par les Monuments historiques, nous présentons le sanctuaire de Bétharram qui est le site le plus fréquenté du Pays de Nay. 400 ans d'histoire y ont été célébrés en septembre.

Bonne lecture à toutes et à tous.

Christian Petchot-Bacqué
Président de la CCPN



Parc d'activités économiques Monplaisir
64800 Bénéjacq
Tél. : 05 59 61 11 82 - Fax : 05 59 61 93 77
contact@paysdenay.fr - www.paysdenay.fr

Directeur de publication :
Christian Petchot-Bacqué
Avec la participation de la Commission Communication
Conception et rédaction : Apic 06 89 44 52 74
Crédit photo : Transpresse. DR. CCPN
Imprimerie : imprimerie P.P.S.A. ZI Berlanne
64160 Morlaàs
Dépôt légal : octobre 2016

Val d'Azun, Pays de Lourdes et de la Vallée des gaves,

Béarn Bigorre : une

La Communauté de communes du Pays de Nay développe les coopérations Béarn-Bigorre avec le Val d'Azun, la Vallée d'Ossau et le Pays de Lourdes. Caractéristique de ces quatre Communautés: leur réelle continuité géographique, assurée par les cols Aubisque-Soulor, le gave, la véloroute dans le futur.



Avec les cols, le gave de Pau et ses sports d'eaux vives constitue un lien essentiel entre la Bigorre et le Béarn. Sur l'un des plus beaux parcours en France, jeunes, amateurs et champions pratiquent leur passion. Comme ici, lors de la course de vitesse de la Coupe du monde 2016, avec deux concurrents au coude à coude.

La carte montre bien la réalité de ce lien : Aubisque et Soulor permettent la liaison Vallée d'Ossau/Vallée de l'Ouzom et Pays de Nay/Val d'Azun et Bigorre. Quant au gave de Pau, il traverse les deux départements 65 et 64. Ce sont là des gisements interdépartementaux à fort potentiel économique et touristique, des gisements à valoriser.

Côté montagne, cette coopération visera, par exemple, à offrir au cyclotourisme sportif, devenu sport de masse, de nouveaux itinéraires à l'instar de ce qui se fait en Bigorre (voir encadré).

Mais pas seulement. Les productions locales agropastorales seront également mises en avant. Côté eaux vives, les aménagements de la descente du gave permettraient d'en faire l'un des plus grands parcours de France.

Christian Petchot-Bacqué,
président de la CCPN

« Nous avançons! »

Christian Petchot-Bacqué, président de la Communauté de communes du Pays de Nay, avait initié, avec le Val d'Azun, voici un an, les premiers pas de cette coopération Béarn-Bigorre (voir « Les Infos » n° 28. Mai 2015.)

Avec la réunion récente d'autres élus de la Bigorre et de la Vallée d'Ossau, une autre étape a été franchie, comme il l'explique ci-dessous.

« Oui, nous avançons! Il y a deux ans, avait lieu le premier contact entre notre Communauté de communes et la Communauté du Val d'Azun, autour d'un objectif commun: la valorisation du col du Soulor, point de rencontre de nos deux territoires. Aujourd'hui notre collaboration s'élargit à deux nouvelles communautés: le Pays de Lourdes et la Vallée d'Ossau.

Ce qui nous réunit, pour la montagne, c'est la liaison cols du Soulor-Aubisque à la croisée de la Vallée de l'Ouzom, de la Vallée d'Ossau et du Val d'Azun.

Quant au gave, la continuité est réelle depuis Argelès et Lourdes via Lestelle-Bétharram et Nay. S'y ajoutent, en Bigorre, les itinéraires pédestres de randonnée et, dans le futur, la véloroute Bayonne-Perpignan.

Nous avons pu constater combien nos bassins de vie sont proches. Tout naturellement, nous avons donc conclu à la nécessité de profiter de notre proximité territoriale pour travailler ensemble » (lire ci-contre les 5 axes de travail retenus).

Ce qui a été fait depuis 2015

■
Sentiers de randonnées repris avec le Val d'Azun

■
Ouverture d'une antenne de l'Office de Tourisme du Pays de Nay au Soulor

■
Étude de valorisation du col du Soulor (en phase d'achèvement)

■
Étude de faisabilité de parcours Eaux-vives

Vallée d'Ossau, Pays de Nay: projets partagés

coopération en marche



Pastoralisme et patrimoine, randonnées et activités de pleine nature, cyclisme... sont des atouts marquants de la Vallée de l'Ouzom, de la Vallée d'Ossau et du Val d'Azun. L'itinéraire Soulor-Aubisque est un passage obligé et très prisé dans les Pyrénées. Ici, des cyclistes espagnols se rendent à Lourdes via les cols d'Aubisque et du Soulor.

Les axes de développement

Chacun de ces axes est conçu pour assurer à la fois le développement touristique, la valorisation du patrimoine et le développement économique. Chacun des élus concernés en précise les détails.

- 1 - VALORISATION DU COL DU SOULOR

Objectifs

- Valoriser les productions locales
- Générer des flux de visites et de consommation dans les vallées
- Réaffirmer l'identité locale
- S'inscrire dans des logiques territoriales élargies (route thermale, route des cols, Compostelle, GR 10, Traversée des Pyrénées, etc.)
- Développer des stratégies collectives de communication

Actions

« À la croisée des trois vallées »

Vincent Fonvielle, président de la Communauté de communes de Val d'Azun.

« Avec le Soulor, nous avons la chance de disposer, à la croisée des trois vallées, d'un site de montagne qui dispose de larges potentiels, d'une histoire riche et d'une identité forte. C'est tout cela qu'il faut mettre en avant.

Actuellement, les CAUE 64 et 65 (Conseils d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement) travaillent justement sur les stratégies d'aménagement au Soulor, en vue de lancer une consultation d'architectes. Le but : valoriser les productions locales en vue de susciter un courant nouveau de visiteurs dans les trois vallées. Tout cela impose un travail de fond dans la communication.

Il faut qu'elle soit collective sur le plan local mais aussi qu'elle nous permette, plus largement, d'être présents dans d'autres thématiques des Pyrénées : route des cols, Compostelle... ».

- 2 - ITINÉRANCE NAUTIQUE EAUX VIVES

Objectifs

- Affirmer le gave de Pau comme site privilégié pour la pratique d'activités sportives
- Développer un produit touristique d'itinérance nautique et qualifier l'offre d'accueil
- Préserver la continuité écologique

Actions

« Un aménagement raisonné du gave de Pau »

J.-C. Beaucoueste, maire de Saint-Pé-de-Bigorre.

« Nous avons déjà un atout : celui de la grande notoriété du gave de Pau, puisque viennent s'y entraîner à la fois des dizaines de kayakistes issus des différents clubs 64-65 et des équipes nationales.

L'idée est de créer un parcours d'une vingtaine de kilomètres depuis le lac de Lourdes jusqu'au stade des Eaux-vives de Pau. Sont donc en cours : une étude de faisabilité pour un aménagement raisonné du gave de Pau et un diagnostic de l'offre d'accueil en vue du développement touristique de la filière Eaux vives. Pour nous, la création de ce haut lieu des Eaux vives est à mettre à lien avec la continuité de la future véloroute jusqu'à Saint-Pé, puis Lourdes, afin de rejoindre la voie verte de la vallée d'Argelès ».

- 3 - VÉLOROUTE BAYONNE- PERPIGNAN ET PLAN LOCAL DE RANDONNÉES

Objectifs

- S'insérer dans ce parcours touristique "grand sud"
- Finaliser la partie du parcours sur Assat et Narcastet
- Travailler à la continuité avec Saint-Pé-de-Bigorre et les Hautes-Pyrénées
- Développer des déplacements alternatifs à la voiture (plan de mobilités douces, plan Habitat, projet de territoire SCoT)
- Développer la consommation de l'offre locale (wifi territorial, signalétique locale, séjours « zéro voiture »)
- Qualifier l'offre de randonnées (pédestre, VTT, VTC, etc.)
- Créer des sentiers et itinéraires par secteurs géographiques techniquement adaptés aux pratiques
- Favoriser la découverte du patrimoine local

Actions

« Travailler à l'offre d'accueil »

Guy Chabrou, maire de Nay, président de l'Office de Tourisme de la CCPN.

« Le Plan local de randonnées comme la véloroute Bayonne-Perpignan sont deux projets intégrés aux compétences de la CCPN. Ils contribuent à la fois au développement touristique, au cadre de vie, à la valorisation du patrimoine et au développement économique.

Pour la véloroute, nous travaillons à la finalisation de schémas cyclables sur le Pays de Nay, avec

un programme d'équipement de confort pour les pratiquants. En même temps, nous travaillons à l'offre d'accueil en lien avec la filière cyclotouriste. Pour le Plan Local de Randonnées, outre l'offre d'accueil nous optimisons l'offre de randonnées. Les sentiers d'Assat et Narcastet vont être également intégrés. Nous continuons de viser un double public : clientèle de loisirs ou en villégiature et public sportif ».

- 4 - RELANCE DE LA FILIÈRE LAINE

Objectifs

- Retrouver des débouchés pour la laine de nos éleveurs
- Créer des produits identitaires des Pyrénées
- Relancer une filière textile disparue
- Protéger un savoir-faire local

Actions

« Laver la laine sur place »

Katty Brognoli, maire de Ferrières et Francois Gonnet, développeur à la CCPN. « Actuellement, nous travaillons à trouver une solution pour le lavage de la laine produite par les bergers béarnais et bigourdans au col du Soulor. Pour ce type de laine il n'existera, à terme, qu'une entreprise capable d'effectuer ce travail : elle est en Chine!

Pouvoir traiter la laine sur place est donc primordial si l'on veut développer cette filière agropastorale (complétée par les fromages). Et répondre en même temps, plus largement, à la demande des fabricants locaux qui utilisent la laine pour les vêtements ou accessoires ».

► Coopération Béarn-Bigorre Vallée d'Ossau et Pays de Lourdes « Des intérêts communs et des complémentarités »

Laruns, au cœur de la Vallée d'Ossau est, comme Argelès-Gazost, en Lavedan, un carrefour entre Ossau, Soulor et Val d'Azun.



Pour ces élus ossalois et bigourdans, c'est une évidence: il faut avoir une vision globale de ces territoires du massif Pyrénéen pour mieux valoriser les richesses et les hommes.

Une coopération naturelle

Francis Doux, maire de Castet, est vice-président de la Communauté de communes de la Vallée d'Ossau, chargé du tourisme, de la communication, de la culture et du patrimoine. « C'est une coopération tout à fait naturelle, car l'Aubisque est une passerelle vers le Soulor et la Bigorre et la Vallée de l'Ouzom pour le Pays de Nay.

Nous avons des intérêts communs liés à l'histoire. Comme le chemin de Saint-Jacques qui, après Lestelle, passe par Mifaget et

Sainte-Colome ou bien les mines de Baburet situées sur le territoire de Louvie-Soubiron en Vallée d'Ossau, qui jouxtent le Pays de Nay, via le territoire de Ferrières, haut lieu de l'industrie du minerai de fer.

Côté équipement, nous pouvons aussi avoir des complémentarités: projet de voie verte Eaux-Bonnes/Buzy et notre Plan Local de Randonnées ou le lac de Castet. Celui-ci, aménagé en espace naturel, peut constituer une étape complémentaire avec le lac de Baudreix à vocation plus sportive ».

Pas d'étanchéité entre les territoires

André Berdou, conseiller départemental des P. A., est premier vice-président du Parc national des Pyrénées.

« Cette démarche de coopération est une initiative à la fois intelligente et pertinente. Car à l'heure où l'organisation territoriale évolue, il est temps de faire chuter les frontières habituelles pour raisonner à l'échelle de cette portion du massif pyrénéen. Les gens bougent, peu importe pour eux les limites administratives: l'important est de répondre à leurs attentes.

Il y a ensuite la réalité géographique. Le Pays de Nay est entouré de la Vallée d'Ossau et de la Bigorre. On a donc, tout naturellement, des préoccupations communes.

Cette notion de bassin de vie correspond à la réalité: nous les Béarnais, nous nous sentons

beaucoup plus proches des Bigourdans que des Bordelais ou des Charentais. Mon pays, c'est la Bigorre et le Béarn, il n'y a pas d'étanchéité entre les territoires. Tout naturellement, la logique est de travailler tous ensemble dans l'intérêt de l'économie et de nos concitoyens.

En matière touristique, la priorité, pour moi est de valoriser cette route pyrénéenne des cols, ainsi que les métiers de montagne pour consolider le professionnalisme de nos acteurs.

Auprès de nos interlocuteurs respectifs région Aquitaine Poitou-Charentes et région Languedoc-Roussillon/Midi-Pyrénées, nous pourrions désormais porter nos préoccupations d'une seule voix ».

Nous sommes tous des Pyrénéens

Maryse Carrère, présidente du Pays de Lourdes et des Vallées des Gaves.

« On est tous des Pyrénéens, partageant traditions et patrimoine. Avec deux richesses en commun: Aubisque-Soulor et le gave.

C'est donc tout naturellement que nous allons nous retrouver pour les développer ensemble.

La création d'un vrai spot canoë-kayak-rafting sur le gave, en un bel itinéraire de descente d'Argelès jusqu'à Pau, lancera les bases d'un « Pays des sports d'eaux vives ». Ce sera l'un des plus beaux itinéraires de descente en France.

Deuxième point fort à partager: la thématique du vélo. En nous appuyant, d'abord, sur notre véloroute qui prendra la suite de celle de Saint-Pé/Pays de Nay puisque la CCPN a déjà bien avancé. Assurer cette continuité, est un peu plus compliqué pour nous, pays de haute montagne, pour définir un parcours accessible à tous les cyclistes.

Ensuite en capitalisant sur les montagnes

béarnaises et bigourdanes pour en faire un vrai Pays de vélo pour les sportifs!

C'est un thème que nous avons développé depuis un certain temps, autour du slogan « les Pyrénées mythiques à vélo » dans le cadre d'une stratégie de développement du cyclotourisme sportif. Celui-ci est en plein essor. Désormais, c'est devenu un tourisme de masse.

À ce titre, nous avons créé le label « Alta Monta » qui regroupe tous les professionnels accueillant les cyclistes. C'est une réussite, comme le confirme la venue des tours operator étrangers, en plus des cyclistes individuels.

Un partenariat avec la Vallée d'Ossau et le Pays de Nay permettrait de développer l'offre et des prestations plus importantes, en proposant des itinéraires complémentaires en Ossau et en Pays de Nay.

Tout le monde n'a pas la chance d'avoir l'Aubisque et le Tourmalet comme pistes de développement!

Déchets professionnels

Instauration de la redevance spéciale

Sur le territoire de la CCPN, près de 6500 tonnes de déchets ménagers et assimilés (ordures ménagères et tri sélectif) sont collectés chaque année dont près de 20 % sont issus d'activités professionnelles et d'établissements publics. Le financement du service est assuré exclusivement par la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) calculée en fonction de la valeur locative.

L'article L 2333-78 du Code Général des Collectivités Territoriales permet aux EPCI d'instituer une redevance spéciale pour les producteurs non ménagers ayant recours aux services de la collectivité pour la collecte et le traitement. Elle assure une meilleure répartition des coûts entre les différents producteurs.

Par délibération du Conseil communautaire du 27 juin 2016, la CCPN a institué cette redevance spéciale pour une mise en place au 1^{er} janvier 2017.

TROIS OBJECTIFS

- 1 - Réduire les tonnages à incinérer et trier davantage de déchets.
- 2 - Équilibrer le financement du service de gestion des déchets entre les particuliers et les professionnels par une facturation au juste prix de la prestation rendue.
- 3 - Sensibiliser et responsabiliser les professionnels sur la gestion de leurs déchets.

QUELS SONT LES ÉTABLISSEMENTS CONCERNÉS ?

Tous les producteurs de déchets non ménagers peuvent être concernés dès lors qu'ils bénéficient du service de collecte assuré par la Communauté de communes.

Plusieurs cas de figure se présentent :

■ Vous payez la TEOM

1 - Production d'ordures ménagères inférieure ou égale à 240 L par semaine. Pas de redevance spéciale, seule la TEOM s'applique.

2 - Production d'ordures ménagères supérieure à 240 L par semaine: le producteur paie la redevance spéciale au prorata des bacs à disposition. La TEOM de l'année n -1 sera déduite de la facturation (sur présentation d'un justificatif).

■ Vous êtes exonérés de la TEOM

La redevance spéciale s'applique dès le 1^{er} litre d'ordures ménagères produit (cas des administrations notamment).

PRINCIPE DE MISE EN PLACE

1 - Rencontre individuelle avec le producteur septembre-octobre 2016

Le service déchets évaluera avec vous les quantités de déchets produits et les besoins en bacs. Il vous expliquera comment la redevance spéciale est calculée. Une estimation de redevance spéciale sera effectuée.

2 - Une relation contractualisée

Novembre-décembre 2016

Une convention individuelle sera établie afin de définir les conditions et modalités d'exécution de la prestation

3 - Des bacs identifiés collectés à partir du 1^{er} janvier 2017

Les bacs concernés par la redevance spéciale seront munis d'un autocollant spécifique. Ils seront ainsi bien identifiables par les équipes de collecte.

4 - Une facturation annuelle

La redevance spéciale sera facturée une fois par an au dernier trimestre de l'année civile.

Une facture sera envoyée à chaque redevable et sera à payer au Trésor Public.

DÉCHETS NON ADMIS

■ Déchets activités économiques: films plastiques, palettes...

■ Déchets verts, encombrants, ferrailles, gravats...

■ Déchets dangereux: huiles, solvants, déchets de soin. Ces déchets relèvent d'une collecte et d'un traitement spécifiques (déchetterie, sites à gravats, prestataires privés...).

Budget 2016 : stabilité fiscale mais charges nouvelles annoncées

Michel Cassou, vice-président de la CCPN en charge des finances, de l'administration générale et du personnel, présente les grandes lignes du budget 2016. Il anticipe sur les conséquences financières d'obligations nouvelles qu'aura à assumer la CCPN.



Comment se caractérise ce budget 2016 ?

- Comme les années précédentes, c'est un budget maîtrisé, sans augmentation des taux d'imposition, également comme les autres années. Deux autres points sont à souligner. Nous maintenons nos projets, malgré la baisse des dotations de l'État : acquisition du foncier pour les entreprises, actions touristiques, desserte internet en Très Haut Débit. Et nous restons fidèles à la règle que nous nous sommes fixée : maintenir le même niveau des services.

Une maîtrise budgétaire basée sur l'anticipation ?

- Oui. Cette maîtrise, évidemment, n'est pas le fait du hasard mais d'une anticipation régulière, basée, depuis plusieurs années, sur les analyses prévisionnelles de nos flux financiers (recettes-dépenses), confiés à des cabinets spécialisés. Ce travail d'anticipation budgétaire nous permet ainsi de répondre aux prochains défis. Ceux que nous avons prévus, comme l'arrivée des deux nouvelles communes Assat et Narcastet ou les investissements culturels. Mais il faut aussi nous préparer aux défis nouveaux, nés des nouvelles contraintes imposées aux collectivités. Car l'État, tout en se désengageant (nous allons perdre environ 900 000 € de dotations en trois ans), impose à celles-ci des obligations nouvelles.

Quelles sont ces nouvelles contraintes ?

- Depuis plusieurs années, les lois ajoutent de nouveaux services et compétences aux collectivités : reprise des services d'urbanisme de l'État, rythmes scolaires, emplois aidés, accueil des gens du voyage, pluvial, énergie... Les derniers exemples de cela sont les lois NOTRe (Nouvelle Organisation Territoriale de la République) et GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations).

Concrètement, comment la CCPN est-elle impactée par ces deux lois ?

- La loi NOTRe nous fait également obligation de prendre intégralement à terme les compétences Eau et Assainissement, jusqu'ici exercées par le SEAPAN (Syndicat de l'eau et de l'assainissement du Pays de Nay). De même, la loi GEMAPI va nous obliger, dans le cadre de la prévention des inondations, à nous préoccuper de tous les cours d'eau de notre territoire. Ce qui se traduira, là encore, par des dépenses nouvelles à intégrer dans notre budget pour financer les travaux de protection.

Comment faire face financièrement à ces deux nouvelles obligations ?

- À terme, il est clair qu'il faudra envisager de nouvelles lignes de financement, notamment dans le cadre de l'obligation légale GEMAPI à partir du 1^{er} janvier 2018.



CENTRE-BOURG DE NAY 9 M€ ENGAGÉS PAR LA CCPN

Le Conseil communautaire a approuvé, le 27 juin 2016, la convention partenariale pour la réalisation du projet de revitalisation du centre-bourg de Nay. Cet appel à projet lancé par l'État concerne des territoires dotés de bourgs de moins de 10 000 habitants, exerçant des fonctions de centralité et qui nécessitent des efforts de revitalisation. En 2015, la Ville de Nay a été lauréate de cet appel à projets.

La CCPN interviendra au titre des programmes d'actions suivants :

1. Projet urbain/fonctionnalités urbaines : construction d'un centre culturel
 2. Traitement de l'habitat (dans le cadre du règlement d'intervention communautaire)
 3. Développement touristique
 4. Commerce (Opération collective de modernisation).
- L'engagement financier prévu pour le projet de revitalisation du centre-bourg de Nay, au titre de la construction d'un centre culturel, représente une enveloppe de l'ordre de 9 M€, dont 7 M€ au titre de la construction d'un centre culturel.

INFORMATIONS ET ÉCHANGES RENCONTRE CCPN/ SECRÉTAIRES DE MAIRIE

Chaque année, une rencontre est organisée entre la Communauté de communes et les secrétaires de mairie et DGS des communes du Pays de Nay. Elle s'est tenue en mai et permet de détailler l'actualité des projets communautaires. Elle constitue aussi une occasion d'échanger collectivement sur le fonctionnement courant et quotidien. Comme chaque année, cette réunion s'est ponctuée par une visite de site. Cette année, c'est le site d'Aéropolis qui a été choisi.

CARTON ROUGE ! DÉGRADATIONS DE LA SIGNALÉTIQUE ET DES SENTIERS

À Igon, au mois de mai dernier, à peine quinze jours après leur pose, les panneaux de signalétique patrimoine ont subi un acte de vandalisme, de façon totalement gratuite. Les panneaux ont été arrachés et jetés dans l'Ouzom. Ailleurs, à Saint-Vincent, un panneau du PLR a été tronçonné...

Ailleurs encore, sur le sentier de l'Estibète, un usager, promeneur ou « trailer » n'a rien trouvé de mieux que de baliser son parcours à l'aide d'une bombe fluo... Piètres comportements...

Nouveau Plan Local de Randonnées (PLR) 300 km de balades pour tous

Un nouveau Plan Local de Randonnées va offrir 300km de sentiers balisés aussi bien aux débutants qu'aux chevronnés, allant de la balade familiale à la randonnée plus sportive et la randonnée en montagne.

Le PLR du Pays de Nay, créé il y a une dizaine d'années, est refondu. Point fort : ce PLR est construit et articulé autour de la véloroute nationale 81 Bayonne-Perpignan, le long du gage de Pau.

Sentiers pédestres, circuits de découverte du patrimoine local, pistes VTT, sentiers VTC, etc. sont ainsi à la disposition de tous. Que l'embaras du choix !

Pour vous guider, les fiches des parcours sont disponibles en téléchargement sur le site internet de l'Office de tourisme. Et le topoguide reprenant l'ensemble des randonnées pédestres est en vente auprès de l'Office de tourisme communautaire du Pays de Nay.



**Contact : Office de tourisme communautaire du Pays de Nay - Place du 8 mai 1945 - 64 800 Nay
Tél. 05 59 13 94 99
Site de téléchargement :
www.tourisme-bearn-paysdenay.com
Rubrique Randonnez**

**PLAN PAYSAGES
APPEL AUX ÉCOLES**

Parmi les actions envisagées en 2016-2017 au titre du Plan Paysages, figure la réalisation d'animations auprès des scolaires. Ces animations viseraient des élèves du dernier cycle élémentaire (CM1-CM2) sur deux écoles volontaires. L'idée est de sensibiliser le jeune public à l'identité paysagère d'un territoire et à son histoire, de faire découvrir le paysage au quotidien, son organisation et son évolution, d'en faire partager les principaux enjeux.

Deux thèmes de travail sont envisagés : la maison traditionnelle et le paysage autour du gave de Pau, avec une animation de type « balade » complétée d'une animation en salle de classe.

Le CAUE 64 concevra et proposera les contenus des modules de sensibilisation et assurera l'animation en lien étroit avec l'enseignant. La Communauté de communes assurera la logistique auprès des établissements scolaires.

Les établissements scolaires intéressés par la participation à une telle animation peuvent contacter la Communauté de communes.

**Contact CCPN : 05 59 61 11 82
contact@paysdenay.fr**

**DÉCHETS DE SOIN-PATIENTS
EN AUTO-MÉDICATION**



**UTILISEZ LES
BOÎTES JAUNES**

Depuis le 1^{er} janvier 2014, l'éco-organisme DASTRI a la responsabilité de l'élimination des déchets de soin (seringues-aiguilles-stylos auto piqueurs-cathéters...).

Les patients en auto-traitement (diabétiques, hémophiles, insuffisants rénaux...) peuvent se procurer gratuitement sur présentation d'une ordonnance les boîtes jaunes à couvercle vert dans les pharmacies du territoire.

Une fois pleine, les boîtes doivent être rapportées sur les déchetteries d'Asson ou de Coarraze. Le patient devra ensuite récupérer une nouvelle boîte en pharmacie, les officines étant les seules à être autorisées à délivrer des contenants.

Les DASRI des professionnels de santé (vétérinaires, infirmières, médecins) ne sont pas réceptionnés en déchetteries. Les professionnels doivent obligatoirement utiliser leur filière spécifique.

Rappel important

Les déchets de soin ne doivent en aucun cas être déposés dans les ordures ménagères ou le tri sélectif. Ces déchets sont un vrai danger pour les agents de collecte et pour les agents de tri de Sévignacq (blessures ou maladies). Nous en retrouvons encore malheureusement dans nos bacs jaunes !

Nous comptons sur votre civisme.



Pour les classes vertes, la formation, les cyclotouristes

À Narcastet, le Domaine du Château propose hébergement et salles de réunion

Même s'il connaît une bonne fréquentation tout au long de l'année, le Domaine du Château à Narcastet, reste encore trop mal connu.

Et pourtant, aux portes de Pau (et désormais sur le territoire de la CCPN avec le rattachement de la commune au 1^{er} janvier prochain) se trouvent sur un même site: un centre d'hébergement, des salles de réunion et des grandes possibilités de parking.

Découverte de ce Domaine, régulièrement investi par des groupes, des classes vertes, des sessions de formation. Et même des mariages ou de grandes réunions de famille.

Sur l'emplacement d'un ancien « castet » du Moyen-Âge appartenant au seigneur de Narcastet, dont les plus célèbres représentants furent, entre 1629 et 1770 les Boyrie, s'élevait au XVIII^e siècle, une très grande et très imposante maison de campagne qui se vit qualifiée de château.

À partir des années 30, se sont succédé divers propriétaires avant que le Domaine ne soit ensuite acquis par le Comité algérien des œuvres sociales des PTT.

Jusqu'à 1960, il abrita donc la colonie de vacances PTT de la ville d'Oran : 200 enfants y venaient régulièrement pour les vacances.

Avec l'indépendance, l'association disparaît et le château en ruine s'écroule lentement, jusqu'à être déclaré « vacant et sans maître ».

LE RACHAT PAR LA COMMUNE

Ce qu'il en restait et le Domaine aux alentours furent rachetés en 1974 par la commune. « Nous avons déjà l'idée d'utiliser ce Domaine pour l'accueil des enfants notamment » confirme Jean-Pierre Faux, le maire actuel. Il s'agissait, dans un premier temps, de créer un centre aéré pour répondre aux besoins de Pau et des communes du sud de l'agglomération paloise. Soit 200 enfants environ, de 3 à 15 ans.

En 1993, est inauguré le centre d'hébergement, bâtiment flambant neuf édifié sur l'ossature de l'ancien château dont il ne reste plus rien de son architecture du XVIII^e siècle... sauf l'épaisseur des murs.

UN LARGE ÉVENTAIL

Depuis, le Domaine du château a élargi son éventail d'accueil. Associations sportives, associations culturelles, organismes de formation et comités d'entreprise, classes de découverte et mini camps, particuliers s'y retrouvent.

« S'il est vrai que les groupes et les associations connaissent notre adresse depuis longtemps, de plus en plus, nous accueillons des randonneurs, pèlerins et cyclotouristes » constate Noël Carey, directeur du centre d'hébergement. « Nous sommes idéalement situés sur le



Le Centre reçoit régulièrement des classes vertes. Ici les enfants de l'école de Saint-Vincent.

chemin Henri IV et sur le chemin de Saint-Jacques de Compostelle entre Lourdes et Saint-Jean-Pied-de-Port. Et à proximité du gave pour les passionnés de sports d'eaux vives ».

À dix minutes de Pau, c'est aussi un excellent camp de base pour découvrir la cité d'Henri IV, comme le font, par exemple, les jeunes d'un collège espagnol qui viennent, régulièrement, depuis 3 ans, découvrir ainsi la région paloise et se perfectionner en français.

Les installations, en deux bâtiments bien distincts (ce qui permet aux groupes de ne pas se gêner), sont parfaites pour assurer l'hébergement, les réunions, les rassemblements festifs et familiaux. Voire abriter des spectacles puisque l'une des salles est équipée d'une scène.

SE DÉVELOPPER

Pour la municipalité, salles et centre d'hébergement sont une réussite en termes de fréquentation. Avec des retombées directes (les recettes permettant l'entretien régulier des salles) et indirectes (l'aménagement du centre-bourg et de l'espace devant la mairie).

Jean-Pierre Faux, confirme : « autant de raisons qui nous poussent à développer encore nos offres ».



Devant le Centre d'hébergement, Jean-Pierre Faux, maire et Noël Carey, directeur.

**UNE ADRESSE
CONNUE**

31 groupes (585 personnes pour 860 nuitées) ont été accueillis en 2015 :

- 13 groupes scolaires (primaires, collèges, lycées)
- 10 associations sportives (cyclos, rugby, natation, échecs)
- 8 groupes de particuliers (mariages essentiellement)

Le centre d'hébergement comporte 53 couchages (lits superposés) sur les 2 étages du bâtiment, en chambres de 2 à 12 places. Supplément possible : draps et couettes. Chaque chambre est équipée de cabines de douche et de lavabos.

Dans les anciennes écuries

■ Une salle de réunion de 56 m² (pour classes de découverte, comités d'entreprise, sessions de formation)

- une salle polyvalente (avec scène pour les stages de spectacles de théâtre et de musique)
- une cuisine équipée de chambre froide.

Accueil de groupes

Associations sportives, artistiques ou culturelles. Comités d'entreprise et organismes de formation. Réunions de famille. Randonneurs, pèlerins. Cyclotouristes. Colonies de vacances et mini camps. Classes de découverte. Mariages, cousinades...

Construit trois fois à partir de 1848

Le pont d'Assat livre toujours bataille contre les eaux du gave



Les deux portiques emblématiques de ce pont dont les couleurs font encore débat.

Ce fut l'un des premiers ponts suspendus en France et dans le département.

Le pont d'Assat est aussi l'illustration de la lutte sans fin entre l'homme et le gave: il fallut le reconstruire deux fois! Et les travaux de défense contre la force de l'eau restent toujours d'actualité.

Comme un symbole du nouveau périmètre de la CCPN, ce pont relie les deux communes de Narcastet et d'Assat qui vont nous rejoindre au 1^{er} janvier. Il constitue la nouvelle entrée sur notre territoire.

En 1846, le Conseil général des Basses-Pyrénées lança un programme de construction de ponts, dont quatre ponts suspendus à Lacq et Puyoo, Auterrive et Itxassou. Le cinquième fut celui d'Assat.

Dans le contexte de la révolution industrielle, les ponts suspendus étaient à la mode, parce que moins coûteux et plus rapides à construire que des ouvrages traditionnels en maçonnerie.

Ces ponts étaient destinés à remplacer la barque qui était - avec le passage à gué aux basses eaux - le mode de franchissement habituel. Point commun à ce programme de travaux: améliorer le franchissement du gave de Pau.

C'était une nécessité. À l'époque, sur le gave, il n'existait que très peu de ponts: Bétharram, Nay, Pau, Orthez, Peyrehorade. Au demeurant, Assat et Narcastet étaient au cœur d'une ancienne voie ossaloise traditionnelle de transhumance.

LE PREMIER PONT

En 1847, la construction du pont « à peu près à égale distance entre les villes de Pau et de Nay » fut adjugée à une entreprise privée qui bénéficia à la fois d'une subvention et des bénéfices du péage pendant 19 ans. Ce qui explique que le portail en fer fermant l'entrée du pont n'était ouvert par le péager que contre paiement du droit de passage.

Premier épisode du combat contre les crues et l'érosion: ce nouveau pont fut tout de suite menacé, ce qui nécessita la pose de gabions de protection.

« Et augmenta beaucoup le coût final de l'ouvrage » dit Émile Pujolle. Cet ancien professeur de maths, passionné d'histoire locale (il participe aussi à l'association « Fer et Savoir-Faire ») a fouillé les archives pour retracer les péripéties de ces trois constructions.

« Ce qui devait arriver arriva: le pont fut fermé à la circulation en 1886, faute notamment de mainte-

nance suffisante de la part du concessionnaire ».

TROP LÉGER

Le second pont (1886-1935) utilisa les soubassements du premier et mit en œuvre une technologie plus moderne avec l'utilisation de câbles torsadés et de poutres métalliques après qu'on eut pensé construire une pile au milieu du gave. On n'y renonça que devant le coût.

Il se trouva également vite fragilisé, à son tour, par la puissance du gave, malgré le renforcement des berges par la pose de gabions. S'y ajouta vite un autre handicap: « sa construction était trop légère. « Adapté aux charrettes et aux troupeaux, il ne pouvait pas résister au passage des camions de 10 tonnes ». Il fut donc fermé et démol.

TOUJOURS LÀ !

Le troisième pont fut... le bon puisqu'il est toujours utilisé de nos jours. Il a juste subi un petit lifting en 2004, pour remplacer

les câbles et les pièces de charpente métallique corrodées.

C'est le Conseil général qui choisit la même entreprise pour reconstruire le pont d'Assat et celui de Lacq-Abidos.

Ouvert à la circulation en 1938, il bénéficia d'une nouveauté technique avec ses éléments préparés en usine et montés et rivetés sur le chantier.

TRAVAUX DE DÉFENSE

Mais, comme hier, le problème de protection du pont demeure. Les enrochements ne suffisant pas, on a construit, à 350 m en aval du pont « un seuil de régulation de 3 m de haut qui permet d'atténuer le courant ». Et, régulièrement, on travaille sur les rives pour maintenir le gave en son lit initial, celui qui passe sous le pont. Mais dans l'histoire de ces ponts, désormais bien connue, demeure une grave question :

qui prit la décision, en 2004, lors de la réfection du pont actuel de le peindre... en rouge et vert ?

Alors, si quelqu'un a la réponse...

Il mesure 156 m de long entre les extrémités des massifs d'ancrage des câbles porteurs et 9 m de large.

Son tablier a une longueur de 78 m entre les pylônes de soutènement et la longueur totale de l'ouvrage (pont et chaussée surélevée) est de 300 m environ.

Le tablier n'est pas articulé en son milieu. Il est relié aux câbles porteurs par 28 suspentes en acier. L'ensemble est maintenu par la tension des câbles porteurs. Le tablier peut ainsi fléchir verticalement lors des passages de véhicules lourds.



Émile Pujolle a retrouvé dans les archives l'histoire des trois ponts.



Vue d'en bas, la structure du pont montre bien qu'elle est suspendue entre les deux rives.



Les mains donnent une idée de l'échelle des câbles qui soutiennent le pont.

PATRIMOINE RELIGIEUX NOUVEAU

PROGRAMME D'AIDE

Dans la continuité du travail sur la valorisation du patrimoine, la CCPN a jugé important de mettre en place un nouveau programme d'aide au patrimoine, en complément de celui pour le bâti rural non-protégé.

Il faut d'abord rappeler que le Pays de Nay possède une dynamique religieuse ancestrale dominée par les pèlerinages et qui préfigura l'essor de Lourdes. Ce patrimoine constitue, au même titre que le patrimoine rural, un repère identitaire et paysager pour le territoire.

Il s'agit encore aujourd'hui de pratiques bien ancrées dans les habitudes touristiques des publics, les chiffres de fréquentation touristiques en témoignent.

Ce nouveau règlement vient en soutien des collectivités, sur des projets de restauration de sites emblématiques, inscrits dans la thématique des Marches de Lourdes (patrimoine religieux).

Deux projets importants sont à noter: l'électrification de la Chapelle de Piétat, ainsi qu'une demande de maîtrise d'ouvrage déléguée pour la restauration du calvaire de Lestelle-Bétharram. (Délibération du 27/06/2016)

AIDES HABITAT PIG « BIEN CHEZ SOI »

Vous êtes propriétaire ? Vous souhaitez réaliser des travaux (chauffage, isolation, adaptation pour le maintien à domicile...)? Vous pouvez peut-être bénéficier d'aides financières, dont celle de la Communauté de communes du Pays de Nay. Pour tout renseignement, contacter le Pôle Habitat au **Conseil départemental: 0559 11 40 71 ou le 0559 11 41 50**

NAYEO ENCORE PLUS DE PLAISIR... POUR LES TOUT-PETITS !

La piscine Nayéo propose cette année encore plus de plaisir pour les tout-petits. L'activité « bébés-nageurs » du mercredi matin s'étoffe en effet à la rentrée, avec un animateur supplémentaire, David. Vous pourrez bénéficier d'un encadrement des bébés-nageurs et être accompagnés tout au long de la séance. Les enfants peuvent être inscrits dès 6 mois, vaccins effectués.

Pour en profiter, il vous suffit d'équiper le bébé d'une couche étanche, et d'amener un vêtement de « sortie de bain », du type peignoir, et le matériel habituel de vos sorties avec votre enfant

Site spirituel et patrimonial le plus fréquenté du Pays de Nay

Le sanctuaire de Bétharram accueille 60 000 visiteurs

Avec 60 000 visiteurs par an (croyants, touristes, pèlerins, curieux), le Sanctuaire de Bétharram est le site le plus fréquenté du Pays de Nay.

Son Calvaire actuel, érigé de 1860 à 1873, classé aux Monuments historiques est l'aboutissement de 400 ans d'histoire. Mais il est en mauvais état: ses peintures, ses bas-reliefs et les bâtiments eux-mêmes se dégradent. D'où la nécessité de préserver ce lieu à la fois spirituel, patrimonial et touristique. Un vaste plan de travaux de protection, en quatre phases, sera engagé dès l'an prochain.



À l'entrée de la cité, les bâtiments du sanctuaire, avec, en arrière-plan les chapelles du Calvaire.

Les stations du Calvaire sont devenues, en 2014, propriété de la commune de Lestelle-Bétharram. Celle-ci a sollicité le portage de ce projet par la Communauté de communes du Pays de Nay, dans le cadre d'une maîtrise d'ouvrage délégué.

PATRIMOINE ET TOURISME

Jean-Marie Berchon, maire de Lestelle-Bétharram, se félicite que la Communauté de communes assure cette maîtrise d'ouvrage. Car cette opération présente, à double titre, un intérêt communautaire. « Intérêt patrimonial d'abord. Cette restauration rentre dans le cadre d'actions de valorisation et de restauration du patrimoine historique et industriel du Pays de Nay. Historiquement, le site

de Bétharram constitue une étape fondamentale de l'itinéraire des pèlerinages du Pays de Nay, se répartissant sur Montaut, Asson, Mifaget, Pardies-Pietat et Narcastet.

À ce titre, ce projet de restauration s'inscrit donc bien dans la thématique patrimoniale religieuse spécifique développée par la CCPN, intitulé « Les Marches de Lourdes ». S'y ajoute un aspect touristique.

CLASSÉ AUX MONUMENTS HISTORIQUES, LE CALVAIRE, CHARGÉ D'HISTOIRE, SERA RÉNOVÉ

« De ce point de vue, poursuit-il, le site de Bétharram et ses environs constituent l'un des principaux pôles de fréquentation touristique du Pays de Nay. Le sanctuaire de Bétharram totalise, en effet, 60 000 visiteurs annuels. Enfin, constate-t-il « il est situé à proximité d'un autre site majeur, les grottes de Bétharram (200 000 visites annuelles) et des principaux établissements hôteliers du Pays de Nay. Il faut y ajouter la proximité de Lourdes ».

Autant de raisons qui conduisent à se préoc-

cuper de la conservation de cette partie d'un site dont les autres éléments ont été également classés ou inscrits: le pont de Bétharram en 1925, la chapelle Saint-Michel en 1986 et la chapelle Notre-Dame en 1989.

DÉBUT DE TRAVAUX : 2017

Après un premier relevé par l'architecte des Bâtiments de France, le détail des travaux à effectuer est, actuellement, en cours par un cabinet d'architectes. Il définira l'avant-projet qui permettra aux entreprises de répondre à l'appel d'offres.

Les travaux sont classés en quatre tranches, par ordre d'urgence. La première concernera la reprise de cheneaux et le nettoyage et l'entretien des couvertures.

Coût estimé: 1,8 M€ HT. Cofinancements prévus: l'État, la Région, le Département, la commune.

400 ANS D'HISTOIRE

1616-2016: les 400 ans d'histoire de la colline du Calvaire ont été célébrés en septembre. Avec notamment, le long de la colline, le parcours du Chemin de Croix dont les diverses stations sont à rénover.

LE CALVAIRE Plusieurs fois détruit, toujours reconstruit

Origine. En 1616, une Croix est érigée en haut de la colline. Cinq paysans de Montaut, sur la colline d'en face, voient cette année-là, cette Croix tomber, comme prise dans un tourbillon, puis se relever dans une grande lumière. C'est ce qu'on a appelé le « miracle de la Croix ».

En 1623, en mémoire de ce fait, on plante trois grandes Croix sur le haut de cette même colline et on réfléchit à l'élaboration d'un Calvaire avec quinze ermitages - stations du Chemin de Croix.

Histoire. Détruit une première fois, lors des guerres de religion, puis reconstruit, le Calvaire est détruit une nouvelle fois, en 1794, au moment de la Révolution française.

Reconstruction. En 1840, Saint-Michel Garicoïts, décide de relever le Calvaire.

De 1867 à 1873 s'élèvent les 10 Chapelles.

Interviennent le sculpteur Alexandre Renoir (frère d'Auguste) qui a sculpté huit reliefs et l'artiste palois Jean-Bernard Butey qui peint une série de tableaux.

LE SANCTUAIRE Les Pères de Bétharram

L'origine du Sanctuaire remonte sans doute au XI^e siècle. Mais on doit le renouveau à Saint Michel Garicoïts, né au Pays Basque, qui fonda la Congrégation des prêtres du Sacré-Cœur de Jésus, appelés simplement Pères de Bétharram. Ils assurent l'animation pastorale du Sanctuaire.

Celui-ci est le cadre régulier de célébrations religieuses au cours de l'année liturgique. Les Pères ont également une action missionnaire dans plusieurs pays où ils sont implantés.



J.-M. Berchon, maire de Lestelle-Bétharram souligne la nécessité de restauration du Calvaire, avec le soutien de la Communauté de Communes.



Il est urgent de stopper la dégradation continue des chapelles du Calvaire.



Les tableaux peints sur les murs sont atteints par l'humidité.